

CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 8 OCTOBRE 2007

--oOo--

DELIBERATION N°27

**OBJET : RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N°27
TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION: PLUS DE
QUALITE, PLUS D'EGALITE.**

RAPPORTEUR : Monsieur Michel MOLY

DELIBERATION :

LE CONSEIL GENERAL,

VU le rapport N° 27 de son Président,

VU L'article 82 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et
responsabilités locales,

VU le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire,

VU la délibération n°2 du 29 mai 2006 relative aux conventions entre le
Département et les collèges, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider le principe selon lequel les conseils d'administration de chaque collège fixeront les tarifs pour l'année 2008, sans que l'augmentation de ceux-ci soit supérieure à 2,2 % et aux seuls collèges dont le tarif est inférieur à 2,75€
- de valider le principe selon lequel pour les collèges Jean ROUS de Pia, la Garrigole et Mme de Sévigné à Perpignan, approvisionnés en liaison froide par l'UDSIS, les tarifs 2008 restent identiques à ceux pratiqués en 2007.
- Supprimer la participation des familles à l'ex FARPI dès le premier janvier 2008
- Supprimer la participation des familles au Fonds Commun des Services d'Hébergement dès le premier janvier 2008
- Créer un Fonds Qualité dès le premier janvier 2008 à un taux de 19% sur l'ensemble des recettes des élèves et des commensaux, pour l'année 2008.
- Autoriser le Président à signer tout document permettant le recouvrement de ce Fonds Qualité
- Décider le lancement de la démarche qualité.
- Donner délégation à la Commission Permanente pour toutes les actions complémentaires et annexes à cette démarche.

La présente délibération a été adoptée en séance publique par 23 voix pour 8
abstentions.

Le vote a eu lieu à main levée.

ONT VOTE POUR :

Jean-Louis ALVAREZ, M. Georges ARMENGOL, M. Pierre AYLAGAS, M. Christian BLANC, M. Christian BOURQUIN, M. Alain BOYER, M. Louis CASEILLES, M. Guy CASSOLY, M. Jean CODOGNES, M. Henri DEMAY, M. Pierre ESTEVE, M. Robert GARRABE, M. Jean-Jacques LOPEZ, M. Marcel MATEU, M. Michel MOLY, M. René OLIVE, Mme Marie-Cécile PONS, M. Elie PUIGMAL, M. Bernard REMEDI (absent ayant donné pouvoir à M. Christian BLANC), M. Alexandre REYNAL, M. Antoine SARDA, M. Fernand SIRE, M. Jean VILA (absent ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis ALVAREZ)

SE SONT ABSTENUS :

M. Jacques BOUILLE (absent ayant donné pouvoir à M. Jean SOL), M. Henri CARBONELL, M. Jean-Luc ENGLEBERT (absent ayant donné pouvoir à M. Serge FA), M. Serge FA, M. Jean MAYDAT (absent ayant donné pouvoir à M. Henri CARBONELL), M. Jean RIGUAL, M. Pierre ROIG (absent ayant donné pouvoir à Jean RIGUAL), M. Jean SOL

La séance était présidée par Monsieur Christian BOURQUIN et Monsieur Marcel MATEU faisait fonction de secrétaire.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Christian BOURQUIN